L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien ... $12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 21 JUILLET 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.
POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.
POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRE, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

DU BILL SUR LES POSTES.

Nous engageons ceux qui pourraient encore ignorer le sens que donnent au mot REFORME les partisans de l'administration, à examiner avec attention les dispositions du *du Bill des Postes* présenté tout récemment au Congrès.

Sous prétexte de *réforme*, ce bill tendait à organiser le plus monstrueux monopole et le plus odieux système d'espionage qui aient jamais existé. Il ne s'agissait de rien de moins, en effet, que de défendre aux capitaines de bateaux à vapeur, aux conducteurs de moyens de transports de toute nature et aux passagers, de porter ni lettres, ni paquets imprimés ou manuscrits, sous peine de cinquante piastres d'amende pour chaque contravention. C'est vraiment là une réforme à la manière de l'administration.

Le but que se proposait l'administration en cette circonstance n'est pas douteux; elle voulait avoir le monopole des communications afin de pouvoir organiser un système d'espionage.

Malheureusement pour elle ce but était si évident que ses meilleurs amis ont été obligés par prudence, peut être aussi dans l'intérêt de leur popularité, de laisser tomber ce projet malencontreux. C'est ce qui explique pourquoi il a été repoussé dans le Sénat à peu près sans opposition.

Mais nous devons savoir gré à l'administration de ses intentions bienveillantes. Si elle n'a pas fait le mal, c'est par impuissance; sa volonté de nuire est clairement établie par les faits et nous espérons qu'on ne l'oubliera pas aux élections.

Les loco focos prétendent que l'opposition est un parti anglais. Serait-ce par hasard parceque notre candidat, le général Harrison, a détruit une armée anglaise?

Mais il est vrai de dire que les loco-focos sont parfaitement désignés eux, par l'épithète de *Torys Anglais*, car leur candidat Van Buren s'est opposé, de tout son petit pouvoir, à la dernière guerre contre l'Angleterre. On sait du reste son faible pour tout ce qui est anglais et le plaisir avec lequel il singe l'aristocratie anglaise.

S'il en fallait d'autres preuves, les journaux torys du Canada nous les fourniraient. Tous les sarcasmes, toutes les diatribes, toutes les calomnies que peut enfanter la haine Britannique sont chaque chaque jour dirigés contre le vainqueur de Proctor. Et ces sarcasmes, ces diatribes, ces calomnies sont exactement les mêmes qu'on trouve depuis huit mois dans les journaux vanocrates de l'Union. Or, ceux qui pensent, qui parlent et qui agissent comme les torys anglais, ne pourront-ils pas être considérés comme des *Torys Anglais*?

Le journal du soir ne nie pas que le projet du secrétaire de la guerre sur les milices ne contienne la base d'une armée permanente; seulement il nie que ce soit le *projet de M. Van Buren*.

Tout en prenant acte de l'aveu du journal du soir sur la nature du projet, nous lui ferons observer que le président est de droit responsable des actes de ses secrétaires et que par conséquent nous avons pu dire, nous avons même dû dire, sans que pour cela il y eût monomanie de notre part, *le projet d'armée permanente de M. Van Buren*.

Le pouvoir exécutif, c'est le président: lui seul est responsable envers le peuple. Quant aux secrétaires des divers départements, ils ne sont responsables qu'envers le président. Tels sont les principes qui découlent de la constitution.

Mais alors même qu'il n'en serait pas ainsi, la responsabilité du projet de loi sur les milices n'en pèserait pas moins de tout son poids sur le président, parce qu'il a formellement approuvé et recommandé le plan de M. Poinsett.

On lit dans le message d'ouverture:

"L'état actuel de nos principaux ports et chantiers de construction comme moyens de défense, tels qu'ils sont décrits dans le rapport annexé du secrétaire de la guerre, réclame la sérieuse considération du Congrès, et je ne puis recommander trop fortement à votre examen, comme se rattachant intimement à ce sujet, le plan soumis par cet officier pour l'organisation de la milice des Etats Unis."

Ce plan sommaire, dont celui du 20 mars n'est que le développement, fait en effet partie du rapport du secrétaire de la guerre accompagnant le message.

Ainsi le plan d'armée permanente appartient bien évidemment à M. Van Buren: non seulement parce qu'en général il est responsable des actes de ses secrétaires, mais encore parce qu'il a formellement approuvé ce projet.

Le *Courrier* revient encore sur la loi de l'Indiana: nous répondrons en peu de mots:

La loi ne portait pas que le travail des repris de justice serait vendu; mais seulement qu'*il pourrait être* vendu: elle était facultative et non impérative.

En ordonnant la vente du travail, on n'avait d'autre but que d'éviter la prison aux repris de justice dans le cas où ils ne pourraient subir la pénalité représentée par l'amende et les frais.

Dans quelques Etats le jugement porte: "le condamné paiera une amende ou, à défaut, il sera emprisonné pour un temps illimité;" dans d'autres il porte: "le condamné paiera une amende ou, à défaut, on pourra vendre son travail pour un temps limité."

Celui qui est riche, puisque le *Courrier* veut absolument qu'il y ait des riches parmi les vagabonds, maraudeurs et gens sans aveu, celui qui est riche paie et n'est pas obligé de travailler dans l'hypothèse de la loi de l'Indiana; mais de la même manière, par[illegible], celui qui est riche paie et ne va pas en prison.

La seule question à résoudre est celle de savoir s'il vaut mieux, dans l'intérêt de la morale et de la civilisation, retenir indéfiniment un homme en prison que de le faire travailler pendant un temps limité pour obtenir sa libération. Or, nous croyons que la question, ainsi posée, ne peut être résolue en faveur de la prison.

NOUVEAU CONTINENT.

L'honneur de cette grande découverte appartient aux Américains et aux français: le lieutenant Wilkes commandant l'escadre des Etats Unis, et M. Dumont d'Urville qui a sous ses ordres l'Astrolabe et la Zélée, ont pris terre le même jour sur le nouveau continent, le premier à une heure, le second dans l'après midi.

Le *Vincennes* aperçut pour la première fois la terre par 64o 20'8" de latitude et 150o 18' longitude orientale. Il longea, comme nous l'avons dit, la côte en se dirigeant vers l'Ouest jusqu'au 97o 45', obligé de se servir presque continuellement de la sonde. A différentes reprises il fut arrêté par les glaces et il subit de violens coups de vent qui lui firent courir de grands dangers. La côte, à ce qu'il paraît, est entourée dans presque toute son étendue d'une barrière de glaces qui en rend l'abord extrêmement difficile; elle est en outre fort escarpée. Aussi n'a-t-on pas pu y planter le drapeau américain. Le *Peacock*, qui a aussi exploré une partie de cette côte, a éprouvé plusieurs avaries majeures et s'est trouvé forcé de se séparer du *Vincennes*; il s'est dirigé vers Sydney et c'est presque par miracle qu'il est arrivé dans ce port. Le *Vincennes* y est rentré quelque temps après lui. Nos marins ont reçu des habitans de Sydney le plus cordial accueil. Le *Vincennes* a dû quitter Sydney le 16 mars pour aller rejoindre le *Porpoise* et le *Flying Fish* à la Nouvelle Zélande si toute fois ces deux bâtimens ont pu échapper aux glaces. Le *Peacock* devait le suivre après avoir fait les réparations nécessaires, et delà l'escadre se sera remise en mer pour continuer ses explorations.

L'*Astrolabe* et la *Zélée* ont abordé le continent par 66o latitude et 138o de longitude orientale; ces deux vaisseaux n'auront que le tems de [illegible] pendant [illegible] la *Zélée* courut de grands dangers, [illegible] de s'éloigner. Ils regagnèrent Hobart Town (Terre de Van Diemen).

Le lieutenant Wilkes n'a [illegible] de nom à [illegible] découvertes [illegible] Dumont d'Urville a donné, si l'on s'en rapporte [illegible] Pernambuco, [illegible] souvenir de la Reine des Français. [illegible] sont exacts, l'honneur de [illegible] nouveau continent revient de droit aux Américains.

P. S.—La courte notice qui précède, était déjà imprimée au moment où nous avons reçu le *Brooklyn News* qui contient une lettre d'une personne qui fait partie de l'expédition. D'après cette lettre, l'escadre des Etats-Unis n'aurait vu la terre que le 31 janvier, tandis que l'escadre française l'aurait signalée dès le 19. Les Français auraient en ce cas un droit bien marqué de première découverte.

Nous lisons aussi dans l'*Evening Star* de New-York du 11 courant, que le capitaine Bellamy de l'*Eliza Scott* réclame la priorité. Dans un voyage exécuté en 1839 il aurait aperçu une terre par 66° de latitude Méridionale et 163° longitude Orientale.

INTERIEUR.

(Correspondance particulière.)

BALTIMORE, le 11 juillet 1840.

Le Congrès, je pense, cherche le moyen de faire le moins de choses possible dans le plus long tems donné. Hier au Sénat, à propos du "Bill sur les Indemnités pour frais de route," accordées aux membres du Congrès, M. Clay a parlé avec son éloquence ordinaire et a fait remarquer les abus auxquels donnaient lieu ces indemnités. Il est des membres du Congrès qui demeurent à peu de distance les uns des autres; les uns ont réclamé l'indemnité pour 625 milles, tandis que les autres n'en ont accusé que 270; parmi ceux qui résident dans les mêmes lieux, l'orateur signale aussi de notables différences entre les distances établies; elles varient de 447 à 708 milles. Après M. Clay, M. Calhoun a pris la parole. Il a approuvé complètement les observations du Sénateur du Kentucky et il a proposé de laisser aux membres eux-mêmes la responsabilité de leur conduite en publiant à la fin de chaque session le montant de l'indemnité de route réclamée par chacun d'eux.

ST. LOUIS. Le 4 juillet a été célébré dans cette ville avec beaucoup d'éclat et d'enthousiasme. Dans une grande assemblée de citoyens, la déclaration de l'indépendance a été lue par M. ALFRED H. KERNION, jeune homme de la Nlle-Orléans, qui a fait précéder cette lecture de quelques considérations pleines d'élévation dans la pensée et d'éloquence dans l'expression.

MISSOURI.—Un journal de St. Louis intitulé *The Pennant*, qui jusqu'à ce jour s'était publié en anglais seulement, va s'adjoindre une partie française, et nous signalons ce fait avec plaisir.

VISITE AU GENERAL HARRISON.—La légion de Louisville, en revenant dernièrement de Cincinnati, est allée à North Bend afin de rendre hommage à W. H. HARRISON. Le major K. Marshall, au nom de ses camarades, a adressé une allocution au général qui lui a répondu avec beaucoup de convenance et d'affabilité. "Messieurs, a-t-il dit en terminant, votre commandant m'a dit une chose qui a vivement ému mon cœur. Tous ceux qui composent la légion, quoique sous le même drapeau, ne sont pas tous de la même opinion, et cependant tous ont voulu venir me donner cette marque d'estime. Permettez-moi de vous adresser à vous tous mes sincères remerciemens." Le général avait raison, cet hommage rendu par des adversaires politiques est le plus flatteur que puisse recevoir un vieux guerrier.

MOBILE—On lit dans le *Commercial Advertiser* du 18:—Nous apprenons que la nuit dernière le bateau à vapeur *Reserve* a heurté contre un chicot, à 40 milles environs de cette ville et qu'il a sombré immédiatement. On suppose que toute la cargaison, qui était fort considérable, est perdue."

TENNESSEE.—Le bruit courait à Nashville que le caissier de la succursale de la Banque du Tennessee, établie à Colombia, avait mis fin à ses jours: on ignorait encore les motifs de ce suicide.

NEW-YORK.—L'honorable Colonel N. JOHNSON, Vice-Président des Etats-Unis est arrivé à New York le 9 courant, et il a été reçu avec le plus grand empressement par tous les citoyens, sans aucune distinction de parti. Le 10, il est allé visiter Brooklyn où il a été également fort bien accueilli. Un malheureux accident a signalé sa présence dans cette ville; au moment où l'artillerie saluait l'arrivée du colonel, un canon parti trop vite a blessé mortellement M. Jacob Waters, inspecteur des bois de Brooklyn.

DISTRICT DE COLOMBIE—L'application des principes qui ont dicté le bill de la sous trésorerie porte déjà ses fruits dans le district. Toutes les affaires de banque y sont suspendues, et le peu de transactions qui s'y fait, s'opère sur les billets des banques étrangères. Aussi le mécontentement est il général; les citoyens d'Alexandrie se sont déjà réunis, et ils ont pris des résolutions qui expriment leur désir d'être séparés du district de Colombie et d'être réunis de nouveau à la Virginie.

PROBLEME—On lit dans le *Morning Herald*, du 10 courant:

"Chaque indien tué ou pris dans la guerre de la Floride a coûté au gouvernement $65,000, chaque femme $45,000; chaque enfant $35,000; ce qui met chaque individu, homme, femme ou enfant, à une valeur moyenne de $60,000. Le gouvernement poursuit la guerre depuis 1835, et durant ce tems 3 à 400 indiens ont été tués ou pris, grâce à une dépense de $25,000,000 et à la perte de 670 soldats au moins. Au commencement de la guerre on estimait à 1200 le nombre des indiens qui combattaient dans la Péninsule; maintenant on porte ce nombre à 3000. Les termes ainsi posés, nous offrons un problème à résoudre aux mathématiciens loco focos. "Que la guerre continue comme elle a commencé, quelle somme faudra-t-il et combien d'hommes devra-t-on sacrifier, enfin quel tems sera nécessaire pour extirper les indiens ou pour les chasser de la Floride?

INDIENS—On lit dans le *Daily Bulletin* de St. Louis du 13 courant: Le capitaine du bateau à vapeur Preemption, arrivé samedi dernier de la Prairie du Chien, nous apprend que seize chefs des tribus indiennes des Sacs et des Fox, parmi lesquels on comptait le vieux KeoKueck, attendaient à cet endroit la venue des chefs des Winnebagos avec lesquels ils veulent conclure un traité d'amitié. Déjà vingt chefs de cette dernière tribu étaient présens, mais ils se refusaient de rien terminer avant l'arrivée des principaux chefs, dont les familles ont surtout souffert dans la lutte qui a eu lieu l'hyver dernier. Les Sacs offrent de payer $3000 aux Winnebagos à titre d'indemnité pour les pertes qu'ils ont éprouvées; mais les Winnebagos en demandent $12,000. Le bruit a couru au fort Crawford que les Winnebagos passaient le Mississipi au lac Pepin et retournaient à leurs anciennes stations. Deux compagnies d'infanterie ont été sur le champ expédiées à bord du bateau à vapeur Chippewa afin de les arrêter; mais ce n'était qu'un faux bruit.

CINCINNATI—La *Gazette* de cette ville se félicite des progrès qu'y fait la tempérance: d'après elle plus de deux cents fontaines de soda s'y sont établies et font de fort bonnes affaires: cette boisson fait une concurrence redoutable aux *mint juleps* et aux *gin-slings*.

EXTERIEUR.

YUCATAN.—Le brick *Gabrielaccio*, capt. Tensley, venu de Laguna à New-York en 22 jours, confirme la nouvelle de la prise de Campêche qui a eu lieu non pas le 4 juin, comme on l'a dit, mais bien le 6. D'après les termes de la capitulation qui renferme 17 articles, la garnison est sortie de la ville avec tous les honneurs de la guerre; les citoyens du Yucatan se sont engagés à la transporter saine et sauve et à leurs frais à Vera-Cruz. L'armée assiégeante n'a pu entrer dans la ville qu'après son départ. Les prisonniers ont été rendus de part et d'autre, et tous les délits politiques pardonnés. Le capitaine Tensley annonce que les Etats du Yucatan et de Tabasco ont conclu un traité d'alliance offensive et défensive contre le gouvernement central de Mexico. Conformément à ce traité, Campêche a envoyé un corps de troupes pour aider à chasser de Tabasco les troupes gouvernementales.

ILES SANDWICH.—On a reçu à New-York les journaux des Iles Sandwich jusqu'au 6 mars. Le 22 janvier à Oahu, un grand dîner d'adieu a été donné par les résidents étrangers à M. JOHN COFFIN JONES, consul des Etats-Unis, qui quittait ce pays. D'après les renseignemens donnés par cet honorable citoyen qui est de retour à New-York, les missionnaires européens prennent aux Iles Sandwich une influence qui devient inquiétante pour les naturels.

VARIÉTÉS.

LES PROFITS DU DESESPOIR.

IV.

Voir l'Abeille du 16, 17 et 21 courant.

LES CHEVEUX ROUGES ET LE SUICIDE.

Le temple de la Fortune, la Bourse, comptait M. Fugassin parmi ses plus fidèles habitués et ses plus infatigables spéculateurs. A quel titre et avec quels fonds M. Fugassin spéculait-il? C'était là un secret dont nul ne s'inquiétait. Sur ses cartes de visites il prenait la qualité d'agent d'affaires; il parlait beaucoup d'un cabinet où il ne recevait jamais [illegible], et d'une clientèle [illegible] qu'il se gardait bien de nommer, de peur qu'on ne la lui enlevât. Faute de pouvoir exercer en plein théâtre, il se glissait chaque jour dans la coulisse, où il [illegible] de petites négociations commerciales [illegible] de MM. les courtiers royaux patentés. Rompu aux roueries industrielles, calculateur rusé, habile dans l'art de faire manœuvrer les chiffres, il savait tirer un bon parti de son métier ténébreux. Comme il ne s'était pas encore éclipsé une [illegible] dans le cours de ses travaux, et qu'il payait [illegible] les engagemens qu'il prenait avec [illegible], sa réputation était sans tache. Les gens qui [illegible] avec lui que des rapports superficiels le citaient comme un original assez divertissant. On [illegible] s'amuser de ses prétentions et de sa figure. M. Fugassin avait passé la quarantaine, mais il s'efforçait de conserver les apparences de la jeunesse sous l'[illegible] d'une toilette toujours très recherchée. A ses soirées de réception, il tranchait du dandy, il parlait [illegible], *steeple chase*, et dansait [illegible] de l'Opéra toutes choses qu'il ne connaissait que de vue. Du reste, et surtout en affaires, il affectait une grande réserve. Il avait la manie de jouer au diplomate, en se donnant pour possédés d'importants secrets venus de haut et de loin, et qu'il ne voulait trahir pour rien au monde, pas même pour faire hausser les fonds publics. Sa maxime favorite était celle-ci: 'Savoir se taire est un art indispensable pour réussir et pour faire fortune.' Chacun des secrets qu'il gardait si bien devait tôt ou tard le payer de sa discrétion.

Ce dernier trait, le plus saillant du caractère de M. Fugassin, expliquera à moitié les réponses, voilées qu'il fit aux interrogations d'Anatole.

—Ma visite vous surprendra peut-être, monsieur, car je n'ai pas l'honneur d'être particulièrement connu de vous.

—Comment donc!... M. Anatole Brémond, n'est-ce pas? J'ai eu l'avantage de faire quelquefois votre partie de whist chez le général Duparc. Vous jouez très bien et très heureusement. Avec votre bonheur vous devriez vous lancer dans les spéculations de la Bourse.

—Cela pourra venir, mais il ne s'agit pas précisément de cela maintenant.

—De quoi s'agit-il donc?

—Vous étiez hier au Théâtre-Français?

—Etais-je au Théâtre-Français?.. Attendez donc; j'ai une si mauvaise mémoire!..

—Ne vous rappelez vous pas que vous étiez aux stalles d'orchestre et qu'au moment où le spectacle venait de finir, vous avez salué des personnes qui se trouvaient dans une première loge du côté droit.

—C'est possible; je connais tant de monde!...

—Un monsieur, une dame et une jeune personne fort jolie.

—Oui, en effet, je crois me rappeler.

—Eh bien! je viens prendre auprès de vous des renseignemens sur cette intéressante famille.

Ici M. Fugassin, visiblement contrarié, s'enferma dans toute la majesté de sa haute réserve. L'expression de son visage aurait fait honneur à M. de Talleyrand dans un congrès. Deux minutes lui suffirent pour se préparer à la plus profonde dissimulation, et il répondit d'un air fin et avantageux:

—Je vous ai vu dans cette loge, monsieur, et je m'attendais à votre visite, mais je ne puis vous donner les renseignemens que vous demandez.

—Comment! vous ne pouvez pas me dire le nom et la demeure du père de Mlle. Caroline?

—Non, monsieur.

—Et pourquoi, cela, s'il vous plaît?

—Parce qu'on me l'a défendu.

—Qui vous a fait cette défense?

—Le père de Mlle Caroline lui-même. C'est un de mes cliens; je l'ai vu ce matin, nous avons parlé de la soirée d'hier et de vous particulièrement.

—De moi?

—Oui; on s'est aperçu de vos attentions trop marquées sans doute. On vous a vû monter en cabriolet et suivre un fiacre qui probablement aura échappé par hasard à votre poursuite. Le père est un homme prudent, qui a des projets arrêtés pour l'établissement de sa fille; il a peut-être craint vos entreprises, et quand je lui ai dit que je vous connaissais pour vous avoir souvent rencontré dans le monde, il a prévu le cas où vous voudriez vous servir de mon intervention, et il m'a fait promettre un silence absolu. Je ne puis pas manquer à ma parole ni m'exposer à perdre un client qui fait beaucoup d'affaires.

—Mais, monsieur, mes intentions sont pures.

—Vous avez donc des intentions?

—Ne voyez-vous pas que j'aime Mlle Caroline!

—Déjà?

—Ne possède-t-elle pas tous les attraits qui peuvent séduire au premier regard?

Et vous dites que vous l'aimez? Je ne puis que vous plaindre! Je vous ai parlé des projets du père; mais quand bien même ces projets n'existeraient pas, il vous faudrait encore renoncer à toute espérance. Pendant que nous causions du spectacle d'hier, Mlle Caroline est venue se mêler à la conversation; son père lui a adressé une question à votre sujet.... mais je n'ose vous dire ce qu'elle a répondu.

—Parlez! je veux absolument le savoir.

Vous l'exigez? Eh bien! elle a dit: Ce jeune homme m'a paru ne pas manquer d'esprit, mais il a dans sa personne quelque chose qui gâte tout, un défaut terrible, insupportable à mes yeux; oui, mon père, vous savez combien je respecte votre volonté; mais malgré toute ma soumission, si vous me présentiez pour mari un homme ayant des cheveux rouges, je refuserais. Les cheveux rouges me sont odieux!

—Elle a dit cela?

—Ce sont ses propres paroles.

—Adieu, monsieur Fugassin!...

Ce dernier coup était au-dessus des forces d'Anatole. Il rentra chez lui, le cœur brisé, l'esprit en désordre, livré à tous les tourmens du désespoir. Son malheur pouvait-il être plus complet? Quelques lignes que M. Dubreuil lui avait lues, quelques mots que M. Fugassin lui avait répétés, venaient de détruire toute sa vie. Le sort lui faisait expier bien chèrement les faveurs dont il l'avait accablé jusque-là! Terribles retours de la fortune que ne saurait supporter l'homme qui a usé ses forces dans la prospérité!—Cet amour pur et radieux qui s'était emparé de son âme venait échouer contre le mépris!—Que devenir maintenant?—Où cacher sa honte et sa douleur? Dans quelle nuit, dans quelle tombe, ensevelir des illusions éteintes et des espérances mortes!—Il me faudra donc, disait Anatole, vivre avec ce cruel souvenir, avec cet amour méprisé? Vivre en luttant péniblement contre la misère qui frappe à ma porte? Il faudra donc apprendre chaque jour à souffrir une nouvelle injure du hasard qui me persécute à présent autant qu'il m'a protégé? Je baisserai le front, j'étoufferai la voix de mon cœur, j'irai à l'école de la résignation et de l'humilité; je panserai les plaies de mon âme et je traînerai mes haillons dans l'ombre....

—Non! s'écria-t-il en se levant avec fureur; non! je renonce à une pareille existence. Je me délivrerai du fardeau de mes peines; un instant suffira, un instant et je ne souffrirai plus!

En prononçant ces paroles, qui étaient un arrêt de mort, Anatole ouvrit une boîte dans laquelle se trouvaient deux pistolets chargés, il en prit un qu'il arma, puis il posa le canon sur son front et pressa la détente.... —Le coup partit, et le malheureux jeune homme tomba sanglant sur le parquet.

On accourut au bruit de la détonation, et il se passa dans la chambre d'Anatole une de ces scènes que la fatale manie du suicide rend malheureusement si communes depuis quelques années dans notre pays.—Ce n'étaient des voisins en émoi, de vifs élans de curiosité, les cris d'épouvante, des larmes de pitié.—Pauvre jeune homme, mourir de cette triste mort à la fleur de ses ans!—Mais pourquoi s'être tué? Il paraissait si heureux!—On le disait riche.—Hier encore il chantait gaîment à sa fenêtre.—Sans doute il a expliqué ses motifs dans un dernier écrit adressé à sa famille, à ses amis?—Peut-être a-t-il retracé l'agonie de son âme dans une pièce de vers? Cherchons!

Il n'y avait à côté d'Anatole que l'arme avec laquelle il avait accompli sa tragique résolution. Un médecin qui demeurait dans la maison arriva en toute hâte, et après avoir écarté les curieux il releva la tête sanglante du jeune homme et s'écria:

—Il respire encore!

Puis, après avoir attentivement examiné la blessure, il ajouta:

—Le coup n'est pas mortel, et je réponds du blessé.

La main d'Anatole avait tremblé au moment décisif; le canon du pistolet avait glissé sur le front, et la balle, au lieu de pénétrer dans la tête, n'avait fait que labourer la surface du crâne. Au bout de quelques heures, et lorsque le premier appareil fut levé, le blessé reprit l'usage de ses sens; il ouvrit les yeux, et le médecin lui dit:

—Rassurez-vous, vous ne courez aucun danger, votre état ne m'inspire plus aucune inquiétude. Tout à l'heure encore j'avais des craintes, non pas pour votre vie, mais pour votre raison, maintenant je suis parfaitement tranquille; le cerveau n'a pas souffert, et vous conserverez tout l'esprit que vous aviez. J'espère aussi que cette épreuve aura calmé votre égarement. Remerciez la Providence, qui, après vous avoir miraculeusement sauvé, ne vous abandonnera pas.

EUGÈNE GUINOT.

(La suite à demain.)

DERNIERES DATES

New-York	juil. 15	Liverpool	juin 4
Boston	juil. 10	Londres	juin 6
Philadelphie	juil. 11	Havre	juin 3
Washington	juil. 11	Paris	juin 4
Baltimore	juil. 11	Bordeaux	mai 26
Charleston	juil. 10	Madrid	mai 26
Vera-Cruz	juin 3	Cadix	mai 20
Tampico	juin 9	Havane	juin 17
Mexico	mai 27	Matanzas	juil. 4

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1840.

Espèces	5 @ 6	pour cent prime.
Billets de Banque des E.U.	3½ @ 3	do.
Notes de la Trésorerie	6 @ 7	do.
Souverains	$5 10 @ $4 90	
Doublons Espagnols	17 @ 17 37½	
do Mexicains	16 37½ @ 16 62½	
Or Américain	7 @ 8	pour cent prime.

(Correspondance particulière.)

BALTIMORE, 9 juillet 1840.

Le prix des traites sterling sur l'Angleterre a un peu baissé, et je les cote maintenant de 9½ à 10 p o/o de prime, encore n'y a-t-il que peu de demandes. Les espèces sont de 2½ à 3 p o/o. Le marché au café est fortement approvisionné de Rio, je vous signale une vente de café vert de la Guayra, par contrat privé, à 11½ cents. Les principales affaires de cette semaine consistent dans les ventes à l'encan de mercredi mentionnées dans ma lettre du 9 [illegible]. Mes dernières côtes de la farine de Howard street continuent à se maintenir, avec tendance à augmentation. Quelques meuniers demandent $5 12 1-2 pour de petits lots de la ville. La vente de farine fraiche de Susquehannah [illegible] 1-2 cents. Les transactions dans toutes les provisions pendant le courant de cette semaine ont été de peu d'importance et consistent principalement dans quelques petites parties vendues pour la consommation. Je continue à côter le lard prime de l'Ouest assorti à [illegible]; le porc mess à $17, la prime à $14 50, le bœuf mess à $15, la [illegible]. Les saindoux sont très rares, les détenteurs de [illegible]. Le marché du sucre est plus actif qu'il ne l'avait été depuis plusieurs semaines, les [illegible] du sucre de la N.-O. [illegible] de Porto Rico [illegible] la Havane à $10, et $10 50. Le tabac de Maryland de $3 à $4 50, le commun, [illegible] et le fin de $8 à $13. Il y a eu des ventes considérables de tabac de l'Ohio à $4 pour le très inférieur, à $9 pour le fin. Je continue à côter le whiskey de 23 1-2 par boucauts à 25 1-2 cents par baril.

P. S. Il y a quelque augmentation dans le prix de la farine à Cincinnati. La remarque qu'elle est côtée à $3 25 en magasin. Le whiskey se vend à 21 1-2; le lard [illegible] 7 cents.

Décédée à Manchac, paroisse Est Baton-Rouge, le 16 courant, dans la [illegible] année de son âge, Madame Harriett Harvey, épouse de M. John Devereux. [illegible] ses parents et ses amis [illegible] que son âme [illegible] sincère. [illegible]

[illegible]

HABILLEMENS [illegible] en cotonnade et chemises [illegible], à vendre par [illegible] 16 jt [illegible], rue de la Douane

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Regulus, Thompson, Liverpool, Hobson, Dawes & co
Elizabeth, Story, Havre, S & J P Whitney
Goelet Architect, Gray, Baltimore, Bedford & Beck
O. C. Raymond, Park, New York, J B Bailey
Gulielma, Smith, Portsmouth, N. H. F M Weld & co
Henry, Allen, Matagorda, Bryan, Austin & co
Mary, Johnson, St. Josephs,
Butler, Daniel, Mobile,

ARRIVES.

Steamer Gen. Scott, Dustin, de Louisville.
" Wilmington, Kennedy, de St. Louis.

MEMORANDA.

Expédiés à New York pour ce port, le 11 juillet, navire Rose, Tucker; [illegible] Robert Fulton, McMichael.
Arrivé d'ici à New York, le 10 juillet, brick Timoleon, Clark.
Annoncés à New York pour ce port, partant le 13, navire Mississippi, Hillard; navire Newark, Soullard, partant le 15.
Parti de Nassau N. P. pour ce port, le [illegible] juin le brick O. C. Raymond, Park.
Arrivé d'ici à Edgartown, le 6 juillet, brick Aurora, Card.
Hélé en mer, le 13 juin, lat. 45, long. 31, navire Unicorn, Childs, faisant voile de la Nouvelle Orléans pour le Havre.
Le brick Calvin, Lawrence, devait partir de Boston le 10 juillet pour ce port.

Ports étrangers.

Expédiés à Liverpool pour ce port, navires Franklin et Clinton, Viola, le 10; Nonantum le 17, Shaw do.

ASSOCIATION PHILANTROPIQUE DES JEUNES GENS.

A UNE élection annuelle tenue le 19 courant, au soir, conformément à la loi et suivant avis donné préalablement, les personnes dont les noms suivent ont été nommés officiers de l'Association pour servir pendant l'année courante.

MM. G. C. WAGNER, Président.
LEWIS MALLARD, Vice-Président.
A. J. ROLEY MARKS, Secrétaire.
L. U. GARESCHÉ, Trésorier.

DIRECTEURS.

1ère. Municipalité—J. C. Wagner et W. C. Camp.
2ème. Municipalité—A. J. Roley Marks et N. C. Code.
3ème. Municipalité—L. Mallard et D. Israng.

Pour copie conforme à l'original,
A. J. ROLEY MARKS, Sect.

Une assemblée ajournée des membres et de cette association sera tenue mercredi au soir, le 22 courant, à 7 heures et demie.
21 juil A. J. ROLEY MARKS, Sect.

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 57.
44 37 46 27 42 20 56 39 74 49 45 43.

AUJOURD'HUI à 5½ heures à l'Exchange Hôtel.

Gros Lot	$12,500
1 Lot de	4,000
1 Lot de	2000
1 Lot de	1,500
1 Lot de	1,396
10 Lots de	1000
10 Lots de	300
20 Lots de	200
20 Lots de	150
158 Lots de	100

Billets, $4 00 coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
21 juil. 35, rue du Canal.

DEMANDE—Un jardinier capable, ayant 2 nègres entendus à travailler sous ses ordres, désirerait utiliser son temps et celui de ses esclaves à cultiver des terres qu'on voudrait bien lui confier. S'adresser au bureau de l'Abeille.
21 juillet—3

AVIS.—Le soussigné partant pour France, prie les personnes aux quelles il peut devoir, de présenter leurs comptes immédiatement.
21 juil—3 J. CASSE, Vieille Levée.

TRAITES sur New-York, à vendre par
21 juil WILLIAM O. HEWES & Co.

CAFE de la Havane—40 sacs en magasin et à vendre par
21 juil ABR. TRIER, 34, Gravier.

CIGARES de la Havane—300,000 de différentes marques, à vendre par
21 juil ABR. TRIER, 34, Gravier.

MAIS—400 boisseaux en débarquement du steamer Wilmington, à vendre par
21 juil ABR. TRIER, 34, Gravier.

TOUS les débiteurs et les créanciers de la succession de Alexander Milne Senior, et toutes les personnes autrement intéressées dans la dite succession, sont prévenues de s'adresser au soussigné, Feuillet Dorville, exécuteur testamentaire datif, nommé par la Cour des Preuves.
21 juil—3t en 10 j. F. DORVILLE.

A VENDRE—Une superbe table ronde en marbre, un lot de tableaux des meilleurs maîtres, par
21 jt A. CAPDEVIELLE & Co. No. 19, rue Toulouse

PRESSES A COPIER—Reçu par le Yazoo, 20 presses à copier patentées, de qualité supérieure; ledgers; journaux, et registres de toutes grandeurs, plumes d'or et en fer, couteaux en ivoire, &c., à vendre par
21 juil DAVID FELT & Co. 42, Douane.

TOILE d'Emballage forte d'Ecosse—Nous recevons 1300 pièces de toile supérieure de Dundee qui nous offrons à vendre à des conditions avantageuses.
21 jt ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp.

EN débarquement du navire Eulalie de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
60 barriques vin rouge Montferrant,
110 caisses vin de Medoc et St. Julien,
30 barriques vinaigre blanc,
16 demi pipes Cognac.
En magasin d'importations antérieures:
4000 caisses vin rouge [au drawback]
400 do do St. Julien,
750 do de différentes marques,
60 do du Medoc,
150 barriques vin Rouge, différens crus,
40 do vin de Marseilles,
700 paniers anisette.
A. CAPDEVIELLE & Co. No. 19, rue Toulouse

EN débarquement du navire l'Eulalie de Bordeaux:
8 pièces futailles d'environ 30 gallons (de Castillon jeune, 1ère. qualité), eau de vie Cognac (fine Champagne 1833)
6 do. do. d'environ 20 gallons (de Castillon jn. 1ère. qualité) eau de vie, Cognac 1831.
Cet article est réellement ce qu'il y a de mieux à désirer, à vendre par LOREILHE & VALETON,
21 juil. Encoig. Royale et Douane.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 2942—Oliver J. Whiting en état d'arrestation vs. ses créanciers—Les créanciers du pétitionnaire sont par les présentes notifiés d'avoir à comparaître à l'audience, le Samedi 15 août 1840, à dix heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne pourrait pas être déchargé de son arrestation et ses créanciers [illegible] insolvables [illegible]. Nouvelle-Orléans, bureau du greffier, ce 18 juillet 1840.
Par ordre de la Cour.
21 juil—3ps. ED GARDERE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 13 119—Emile Johns et Geo. Phil. Manouvrier contre leurs créanciers et vice versa—[illegible] Le 20 juillet 1840—La cession des biens des pétitionnaires est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de E. Johns & Co., et il est ordonné qu'une assemblée de leurs créanciers et des créanciers de E. Johns & Co. soit tenue dans l'étude de Félix Grima notaire public, [illegible] pour délibérer sur les affaires des pétitionnaires et de E. Johns & Co., et en même temps, toutes poursuites judiciaires contre leur personne et leurs propriétés et les propriétés de E. Johns & Co. sont suspendues. Il est en outre ordonné que J. Kennedy soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la Cour, 20 juillet 1840.
21 jt—3 ARMAND PITOT, Greffier

AVIS.—Détenu à la geôle de St. Jn. Baptiste, un vieux nègre nommé CHARLES, disant appartenir à Mr. Chas. Kennedy, sur la Levée, N. Orléans. Le propriétaire est invité à le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jn. Baptiste, 15 juillet 1840.
21 jt. A. LUMINAIS, Shériff.

PEAUX de bœuf—245 cuirs mexicains en débarquement de la goélette Comanche, à vendre par
J. T. LAGUERENNE & Co,
16 jt 69, rue Tchoupitoulas

FOIN—300 balles de foin de New-York, reçues par le navire Yazoo, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
16 jt 24, rue de la Douane

WHISKEY—160 barils whiskey rectifié, reçus par un chaland et à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 jt 17, rue de la Commune et 80, rue Tchoupitoulas

CORDE d'embalage—Un petit lot sera vendu pour clore une consignation. VAN WYCK & Co.
16 jt 35, rue du Camp

TOILE d'emballage d'Ecosse—1200 pièces toile d'emballage reçues par le navire Yazoo, à vendre par
16 jt ANDREWS & BROTHER, 50, rue du Camp

BOEUF—Bœuf mess et prime, en barils et demi barils, à vendre par MAHARD & BROTH.
16 jt 38, Nlle. Levee.

BEURRE—30 barils de beurre frais de l'Ouest, à vendre par MAHARD & BROTH.
16 jt 38, Nlle. Levee.

FARINE—177 barils farine fraiche, reçues par le Gen. Harrison, à vendre par MAHARD & BROTH.
16 jt 38, Nlle. Levee.

BOTTES, Souliers et Brodequins, reçus par le brick Chester, à vendre par R. G. HOBBS,
16 juil 12, rue de la Douane.

TRAITES sur New York, à vendre par
16 jt R. GRONING & Co.

SAVON—403 caisses savon no. 1, Jos. Gerdal; 326 do. do Geo. A. Meachin, reçus par le brick Linnia, à vendre par DAVIS & HOBART,
16 jt 18, Douane.

JAMBONS pour famille—50 barils et 10 tierçons jambons avec et sans enveloppe, à l'usage des familles, à vendre par MAHARD & BROTH.,
16 jt 38, Nlle. Levée.

AVIS—GALA A CARROLLTON—Le jardin sera brillamment illuminé les dimanche, mardi et vendredi soirs lorsque le temps le permettra. Les chars partiront à toute heure jusqu'à 10 heures p. m. en commençant de Carrollton, le mardi et le vendredi, à 5 heures p. m. Le Dimanche les chars, suivant l'usage, partent à chaque heure à partir de 1 heure p. M.
13 jt JOHN HAMPSON, ingénieur en chef du N. O. C. R. R. C.

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la ci-devant société de Ferry, Goodwin & Robinson et Robinson & Goodwin, sont requises de payer immédiatement leurs comptes à Hiram Hart, (de la raison de Taylor, Hart & Co., No. 70, rue de Chartres), seul agent dûment autorisé pour les dites sociétés.
13 juillet—6 ROBINSON & GOODWIN.

Un JARDINIER au fait de la culture dans ce pays, peut s'employer très avantageusement, en s'adressant au soussigné, au coin des rues du Camp et de la Félicité.
N. B. Il est inutile de se présenter si l'on n'est parfaitement recommandé, sous tous les rapports, par des personnes respectables.
13 juil—3 P. A. GUILLOTE.

CAFE—[illegible] sacs de la Havane en magasin et à vendre par
13 juil BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

POIVRE—300 sacs poivre noir de Sumatra à vendre par
13 juil BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

CAFE—300 sacs de Rio, en débarquement et à vendre par
13 j. WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.

SEL fin et gros de Liverpool, des Iles Turques, de Cadiz et de St. Ubes, à vendre en lots convenables aux acheteurs par ALEX. PARK,
13 juil 91, rue de la Commune.

SEL—1000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par E. F. JENKINS,
13 juil Enc. Poydras et Magasins.

COUVERTURES françaises—17 balles couvertures de 8 points, en débarquement du navire Elisabeth, à vendre par J. ALBERT,
No. 26, rue St. Louis.

TOILE A VOILE DE COTON—25 balles toile de Paterson, en débarquement, à vendre par J. ALBERT,
13 juil—5 No. 26, rue St. Louis.

26 caisses sucre blanc de la Havane, 30 do confiture première qualité do, 25 barils amidon [illegible], sacs café, 60 milliers cigares de la Havane, à vendre en gros et en détail par
S. LATAPIE. [illegible]

A VENDRE aux [illegible] Drawback [illegible] BOURY D'IVERNOIS, 29, Chartres

LE soussigné a toujours un assortiment varié de mousselines unies, brodées Jacquard à raies satinées, [illegible] robes, mousselines damassées, [illegible] pour rideaux, [illegible] imprimées en coton, cols et pellerines, [illegible] brodés au passé, etc., qu'il offre à vendre [illegible].
16 juil BOURY D'IVERNOIS, 29 Chartres.

BOIS de chauffage, chaux et brique, bois de pin pour machines à vapeur, briques de lac, sable, coquilles, chaux de bonne qualité, à vendre par CHAUCHON & LEROY,
14 juil Enc. St. Claude et Bassin Carondelet.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Pauline Lachaise f. c. l.—Vente par le Register des Testamens—Lundi, le vingt-quatre août 1840, à une heure P. M. à la Salle des Bains, située dans la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par la Cour des Preuves, le 9 Mai 1840, et signé le 9 Mai 1840. Il sera vendu pour le compte de la succession de Pauline Lachaise f. c. l. décédée et afin d'effectuer un partage entre les héritiers, les propriétés foncières ci après décrites.
Un lot de terre avec les améliorations et privilèges y attachés, situé au faubourg Marigny, dans l'ilot [illegible] entre les rues [illegible], Mandeville et Espagne, mesurant trente pieds de face à la rue des Grands-Hommes, sur cent-vingt pieds de profondeur.
Un autre lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les privilèges, situé au même faubourg à l'encoignure des rues Poètes et Moreau, mesurant soixante pieds de face à la rue Moreau, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, [illegible]. Ladite propriété appartient conjointement aux héritiers mineurs du défunt et Dauphine Joseph ou Lachaise co-propriétaires.
Conditions:—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit pour billets endossés et hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des test.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Cuvillier not. pub. 21 j.

SUCCESSION de George Oliver.—Vente par le Register des Testamens—Lundi vingt-quatre août 1840, à une heure P. M. à la Salle des Bains, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 juillet 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de feu George Oliver, décédé, un nègre esclave nommé NED, âgé d'environ 20 ans, laboureur, ayant un œil injurié.
Conditions:—Cent piastres comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque, les dits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils ne sont pas ponctuellement payés à échéance.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 juil. Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de J. Balloc.—Avis par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Victoire Zerlaque, veuve de Jules Balloc, exécutrice testamentaire de Jules Balloc, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
21 jt. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

VENTE par le shériff—Etat de la Louisiane—Cour du premier district—Paroisse de Jefferson—Richard Richardson, Syndic des créanciers de Maurice Cannon contre William Hoskins et Benmin Wilcocks—Numéro 19401—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi le vingt août prochain, à une heure de relevée, la propriété hypothéquée suivante, savoir:

DEUX LOTS DE TERRE,

Situés dans le faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, dans l'ilet compris entre les rues Ste. Marie, Ursulines ou Ste. Ursule, Félicité et Teinturier, et désignés par les numéros sept et huit sur un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, en mars 1836, annexé à un acte de vente de Maurice Cannon à J. C. Wilson, passé le même jour pardevant David L. Mc. ay, notaire public à la N-Orléans, lesdits lots mesurent et mesurant chaque, 31 pieds onze pouces cinq lignes face à la rue Ste. Marie, et trente deux pieds [illegible] sur cent vingt cinq pieds onze pouces cinq lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro six, et le lot numéro huit, mesure cent vingt cinq pieds trois pouces sept lignes sur le côté de la rue des Ursulines, le tout mesure anglaise, avec les améliorations et dépendances, &c. qui en dépendent.
Conditions de la vente—Comptant.
21 jt MANUEL J. GARCIA, Shériff

VENTE PAR LE SHERIFF—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour du premier district—William Hanneman contre Charles W. Robinson—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée ville de Lafayette, jeudi, le vingt août prochain, à une heure de relevée:

SIX LOTS DE TERRE.

Situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les numéros 9, 10, 16, 17, 18 et 19, sur un plan dressé par F. J. Rothes, député arpenteur général de cet Etat, en date du huit novembre 1836, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public, le neuf novembre 1836. Le lot numéro neuf, forme l'encoignure des rues de la Levée et Mary, et mesure vingt huit pieds deux pouces et deux lignes face à la première, sur cent quarante pieds deux pouces cinq lignes de profondeur et face à la dernière, cent vingt huit pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur, sur la ligne du lot No. dix, et vingt deux pieds cinq pouces et demie de largeur, dans la profondeur; le lot numéro dix a vingt-huit pieds [illegible] pouces à la rue Mary, [illegible] du lot précédent et mesure vingt-huit pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot No. neuf, cent dix sept pieds quatre pouces de profondeur, sur la ligne du lot numéro onze, et vingt deux pieds cinq pouces et demi de largeur, dans la profondeur, les lots numéros seize et dix-sept, mesurant chaque, trente pieds face à la rue Marie sur cent trente-quatre pieds six pouces de profondeur, et les lots numéros 18 et 19, mesurant chaque trente pieds face à la rue Marie, sur cent soixante dix neuf pieds huit pouces et deux lignes de profondeur, le tout mesure américaine.
Conditions de la vente—Comptant.
21 jt MANUEL J. GARCIA, Shériff

UNE PERSONNE d'un âge respectable désire se placer comme instituteur dans une famille. S'adresser à M. G Boyer, chef d'institution, rue de Conti. 20 jt

PORC prime—60 barils à vendre par
20 jt J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.

PORC désossé—100 barils, à vendre par
20 jt J. VAIRIN, & Co, 26, Poydras.

HUILE D'OLIVES—150 paniers, à vendre par
20 jt AUG. MOLIER, 85, rue St. Louis.

BEURRE—20 barrillets beurre de l'Ouest, à vendre par
20 jt J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

LARD—150 barillets bon lard, à vendre par
20 jt J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

WHISKEY—150 barils, à vendre par
J. VAIRIN & Co, 26 Poydras.

TRAITES sur New-York, à vendre par
20 jt O. HELLIESOAES, 43, rue Bienville.

TOILE D'EMBALLAGE—1000 pièces, en magasin, à vendre par O. HELLIESEGAES,
20 jt 43, Bienville.

TOILE A VOILES.—Un assortiment en mains a vendre par WOOD & SIMMONS,
20 juil 80, rue des Magasins.

CAFE—3.0 sacs café de Rio, dernièrement reçu a vendre par WOOD & SIMMONS,
20 jt 80, rue des Magasins

VIN DE MARSEILLE.—300 barriques Bergasse et Grousset, à vendre par AUG. MOLIER,
20 jt 85, rue St. Louis.

HUILE DE CASTOR—4 barils nouvellement reçus et à vendre par J. VAIRIN & Co.
20 jt 26, rue Poydras.

FARINE—300 barils farine fraiche, superfine, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co,
20 juil 26, rue Poydras.

POIVRE—200 sacs poivre noir, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
20 jt 63, rue Gravier

CAFE—16 sacs café de la Havane à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
20 jt 63, rue Gravier

LARD—20 barriques lard frais de l'Ouest, consistant en jambons et épaules, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
20 jt 63, rue Gravier

VINS—60 caisses vins de sherry et madère, et 100 caisses vin rouge de marques supérieures, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
20 jt 63, rue Gravier

SAINDOUX—500 barillets et 20 barils sain doux prime en feuilles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
20 jt 63, rue Gravier

FARINE—600 barils farine superfine, marque de choix de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co,
20 juil 14, rue Poydras.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
20 juil 14, rue Poydras.

SEL—1,500 sel fin et gros de Liverpool à vendre en lots au gré des acheteurs par ALEX. PARK,
20 juil 91, rue de la Commune.

SEL DES ILES TURQUES, de Cadix et de St.-Ubes à vendre en lots au gré des acheteurs par
ALEX. PARK, 91, Commune.
20 juil

COUTEAUX à couper le papier en ivoire et en nacre; et autres articles de fournitures de bureaux à vendre par
NORMAN, STEEL & Co.,
20 juil 14, rue du Camp.

CORDE d'emballage—200 rouleaux corde d'emballage du Missouri, en magasin et à vendre par
ROGERT & HAWTHORN,
20 jt 63, rue Gravier

PORC—200 barils porc me s et prime aux magasins d'inspection de Bozant, et 50 barils convenables pour l'usage des habitations à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
20 jt 63, rue Gravier

SI les Draymen des Nos 149, 413, 154 et 143, ne rapportent pas immédiatement les reçus des marchandises qui leur ont été remises au débarquement du brick *Francis* à l'adresse de *J. Parrot*, ils seront poursuivis selon toute la rigueur de la loi. G. BEDFORD & BECK,
20 jt 24, rue de la Douane.

SANGSUES.

RECU par la barque Eulalie, un petit lot de sangsues, à vendre, au dépôt général, rue de Quartier No. 28, entre les rues Conde et Vieille Levée. 20 jt.

RECU et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge Haut Brion, Talance, St. Estèphe et St. Julien.
20 demi barriques vin rouge, Haut Talence,
80 do do vin blanc, Sauterne et Haut Barsac,
2000 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Lafitte &c.
150 do vin blanc Sauterne,
250 do de muscat,
100 do fruits à l'eau-de-vie,
60 do cerises do.
100 do liqueurs assorties,
1000 paniers anisette en caisse de 25 paniers,
50 do vin de Champagne,
3000 boites sardine,
25 caisses curaçao,
25 do marasquino,
5 pipes genièvre de Hollande.
20 jt AUG. MOLIER, 85, rue St. Louis.

A VENDRE.—Terres à la Baie Arransasso où le sucre et le coton croissent par souche. Les spécimens du sol et de ses productions peuvent être vus chez MM. Miller, rue Royale, les références pour les titres sont chez Wm. Christy not. pub. rue St-Charles et Wm. Bryan, rue de la Commune. De grandes facilités seront accordées pour le paiement pour lequel on recevra des marchandises hors de saison, bois, &c., &c.
18 j.—1 sem.

GENIEVRE de Hollande d'une qualité supérieure, en futailles et en damejeannes, à vendre par
J. H. MARTINSTEIN,
18 juil 122, rue Royale.

BAS et Chaussons—Un assortiment de bas et chaussons pour hommes, femmes et enfants, à vendre par
J. H. MARTINSTEIN,
18 juil 122, rue Royale.

CORDONNETS, &c.—Un assortiment de cordonnets en coton, de lacets et galons en fil, ainsi que du fil d'Alexandre et Barquarson, à vendre par
J. H. MARTINSTEIN,
16 juil 122, rue Royale.

LAINE DU MEXIQUE.—200 balles de qualité supérieure, en débarquement de la goélette Eliza-Ann, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
18 jt. 30, rue Bienville.

AUX DROGUISTES.

LES soussignés ont en mains 20 grosses de poudre de Seidlitz, 1ère. qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix, par grosse. Ils sont constamment pourvus de cet article qu'ils vendront en quantités au gré des acheteurs.
DAVID FELT & Co., dépôt de New York,
16 juil 42, rue Douane.

TOILE gazantie—Un assortiment de [illegible] chemises, ainsi que toile [illegible] les, platilles, listados, [illegible] blanche [illegible] de poche blancs [illegible] pes de table, [illegible]
J. H. MARTINSTEIN. 122, rue Royale.

[illegible]

CANNEBERRIES—20 1-4 de barriques [illegible] à vendre par
DAVIS & HOBART, 18 Douane.

BALANCES—Patentées—Un assortiment de balances, de [illegible] à vendre par
DAVIS & HOBART, 18 Douane.

[illegible] de Champagne—150 caisses [illegible] à vendre par
DAVIS & HOBART, 18 Douane.

CAFE—1861 sacs de café vert de la Havane [illegible] à vendre par
R. GRONING & Co.

BEURRE de Goshen—[illegible] barillets beurre frais de Goshen, reçus par le navire Yazoo, à vendre par
DAVIS & HOBART, 18 Douane.

TOILE [illegible]

AVIS.

LE navire français EULALIE, de Bordeaux, est en déchargement en face du Marché aux Légumes, les consignataires sont priés de lever leurs permis en douane et de recevoir livraison de leurs marchandises sur la Levée.
18 juil—3

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français EULALIE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. 18 jt—3

LES soussignés trouvant qu'il y a généralement de grandes difficultés à satisfaire leurs clients en réunissant le commerce de groceries et celui de la commission, ont cru devoir cesser le dernier, dans l'intérêt des planteurs de se borner aux affaires de commission, espérant par là être à même de s'occuper plus exclusivement des intérêts des habitans qui les leur confient. Ils sollicitent de leurs amis et du public la continuation de leur confiance.
J. HALL.
A. B. BEIN.

MM. J. Hall et A. B. Bein s'occupent de la réception et du transport de toute espèce de marchandises; ils recevront en consignation et vendront toute espèce de produits et porteront tout leur attention aux affaires qui leur seront confiées. 18 j.

AVIS—Les soussignés ayant vendu leur fonds de groceries à MM Barry & Beard, qui continueront le même genre d'affaires dans le local ci-devant occupé par J. W. Justamond Esq., rue de la Nouvelle Levée No. 25, sollicitent en faveur de leurs successeurs la confiance de leurs clients, et du public.
18 jt J. HALL & A. B. BEIN.

LES soussignés ayant acheté le fond de groceries appartenant à MM. J. Hall et A. B. Bein, et celui de Mr. J. W. Justamond, continueront le même genre d'affaires, c'est-à-dire la vente en gros et en détail des articles de groceries, sur la Nouvelle Levée No. 25, sous la raison de Barry & Beard, et ils sollicitent la continuation de la confiance dont jouissaient leurs prédécesseurs.
C. W. BARRY.
18 jt—10 GEO. R. BEARD.

SEL DE TABLE, à vendre par CONVERSE & Co.
18 j. 55, Nouvelle-Levée.

SUCRE Raffiné de Boston, à vendre par
18 j. CONVERSE & Co. 55, Nouvelle-Levée.

PORC—26 1-2 barils porc prime, à vendre par
16 juil R. GRONING & Co.

BOIS de Campêche et de Fustoch, à vendre par
16 juil R. GRONING & Co.

GENIEVRE de Hollande—60 pipes à vendre par
16 juil R. GRONING & Co.

TOILES pour chemises, blanchies et écrues, à vendre par
16 jt. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres, au 1er.

VELOURS & MERINOS brochés, à vendre par
16 jt. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres au 1er.

A VENDRE par J. & L. GARNIER, 300 fusils de munitions, en bon état, manufacture française. 15 jt

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Barton ou Mr. Ste. Puget. Les dits Billards sont les mêmes du Cercle Saint Louis. 17 juin—

CHAUX! CHAUX! CHAUX!

A VENDRE 3000 barils de Chaux de Thomaston, arrivés en très bon ordre, en lots aux choix des acquéreurs, à 9 escalins, ($1 12 1/2) le baril. S'adresser à
17 J. C. ROTCHFORD, 37, Nouvelle-Levée.

J. S. FIELD a en magasin, rue Bienville, No. 73, et offre à vendre les articles suivans:
150 caisses savon No. 1, Winchester; 100 do do Beigels; 400 barillets blanc de plomb pur; 400 do do No 1; 200 do do No 2; 200 do do peinture noire; 100 do de vermillon rouge; 300 do do jaune; 50 do do brune; 200 do de verre; 30 tierçons indigo de Curaçao; 50 rouleaux cordage pour navires; 50 do do fil de caret; 200 gallons huile de lin; 2000 gallons huile de sperme; 1000 do huile de baleine blanchie. 17 jt

BRIQUES du Lac, Briques à feu de Pensacola, bois de chêne et frêne, bois de pin pour steamboats, chaux de Thomaston, sable et coquilles à vendre au Vieux Bassin.
1er juil CH. GUESNARD

AVIS.—Le soussigné, agent de la maison Oudet, Murdacque & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau d'agence dans la rue Royale No. 106, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier.
30 j A. VAUDRICOURT

HUILE DE CASTOR—10 barils huile de Castor, No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
9 juil Encoig. Commune et Tchoupitoulas.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, à vendre par
18 jt P. A. GIRAUD, 6 Nlle. Levée.

MAQUEREAUX et Saumons, à vendre par
18 jt. P. A. GIRAUD, 6 Nlle. Levée.

CORDES d'Emballage—500 rouleaux, à vendre par
18 jt. SAMUEL BELL, 60, rue des Magasins.

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE, de New-Bedford, à vendre par CONVERSE & Co.
18 j. 55, Nouvelle-Levée.

100 SACS Café Havane à vendre par
CONVERSE & Co.
18 j. 55, Nouvelle-Levée.

THE IMPERIAL et poudre à canon, en boites de 6 et 13 liv. à vendre par CONVERSE & Co.
18 j. 55, Nouvelle-Levée.

TRAITES sur New-York, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN & Co.
18 jt. 40, rue Gravier

BEURRE de Goshen—10 barillets beurre de Goshen prime, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co.
18 jt. 40, rue Gravier

BEURRE de l'Ouest—10 barillets en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co.
18 jt. 40, rue Gravier

FARINE—150 barils farine superfine, en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD,
18 jt. 6, Nlle. Levée.

CIDRE de Champagne—100 caisses de qualité supérieure, à vendre par P. A. GIRAUD,
18 jt 6, Nlle. Levée.

TOILE d'Emballage de l'Inde—300 pièces de 46 pouces de largeur, à vendre par
SAMUEL BELL,
18 jt. 60, rue des Magasins.

SEL DE LIVERPOOL—1500 sacs sel fin et gros de Liverpool, à vendre par SAMUEL BELL,
18 jt. 60, rue des Magasins.

WHISKEY—50 barils et 10 1-2 barils whiskey rectifié de Barley, à vendre par SAMUEL BELL,
18 jt. 60, rue des Magasins.

SAIN-DOUX—300 barillets sain doux en feuilles, en magasin et à vendre par SAMUEL BELL,
18 jt. 60, rue des Magasins.

VERRES de Vitres—500 1-2 caisses verres de vitres, à vendre par SAMUEL BELL,
18 jt. 60, rue des Magasins.

CAFE de Rio—50 sacs 1ère. qualité, dernièrement reçus, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
18 jt. 40, rue Gravier.

BEURRE—62 barillets beurre frais, en débarquement du steamer Gral. Pratte, à vendre par
MAHARD & BROTHER,
18 jt 38, Nouvelle Levée.

WHISKEY—62 barils whiskey rectifié de Cincinnati en débarquement du steamer Flying Dutchman, à vendre par MAHARD & BROTHER,
17 juil 38, Nouvelle Levée.

TOILE D'EMBALLAGE d'Ecosse, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
17 juil 50, rue du Camp.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre les Incendies de l'Ouest.
Nouvelle Orléans, le 13 juillet 1840.
LES directeurs ont déclaré ce jour, un dividende de dix pour cent sur le fond capital de la Compagnie, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le 27 courant, ou après cette époque.
14 jt—10 L. MATTHEWS, Président.

Bureau de l'assurance maritime et contre les incendies de l'Ouest.
Nouvelle Orléans, le 14 juillet 1840.
A une assemblée des directeurs de cette Compagnie, tenue le 13 courant, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité, et la publication en a été ordonnée:
Résolu, que le président est autorisé à payer M. Charles Van Derzen, second du steamboat Sommerville la somme de deux cent cinquante piastres en témoignage de l'approbation du bureau pour les bons services qu'il a rendus pour relever ledit bateau.
GEO. E. RICHARDSON,
15 jt—10 Secrétaire

AVIS.—Pendant son absence de la ville, le soussigné a chargé Mr. H. Gally du soin de ses affaires.
15 juil—4 GME. MARMICHE.

AVIS—La société existant autrefois sous la raison de R. T. Dounay & Co. est dissoute à compter de ce jour, de consentement mutuel. R. T. Dounay reste chargé de la liquidation des affaires.
R. T. DOUNEY,
16 juil—4 JOHN HITCH.

LE soussigné fera les affaires de commission et de grocerie en cette ville, sous la raison de Converse & Co. pour son propre compte. Son magasin est au No. 55, sur la Nouvelle-Levée.
10 juil HENRY CONVERSE.

MERINOS Français à fond couleur foncée, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS,
20 mai 29, rue de Chartres.

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION!!!

La compania se reunirá el jueves 23 del corriente à las siete en punto de la noche en el antiguo convento de las Ursulinas, calle Conde, entre calle Ursulina y Hospital, para tratar de asuntos que interesan al cuerpo. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad à los miembros activos y honorarios.
Nueva Orleans 19 de julio de 1840. De orden del capitan
20 juil Fco. A. GARCIA, Sargto. primero.

FER DE SUEDE.

LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de 1×4 sur 1 1/4 jusqu'à 12 sur 1/2; de carré de 1/2 à 2 pouces; du rond de 1/2 à 2 pouces. Les marchands de fer pourront toujours être approvisionnés par parties à leur gré à des conditions libérales.
HUGO C. GILDEMEESTER,
19 fev—6m 46, rue Bienville.

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, d'envoi de MM. Simon Reynbende & Sons Schiedam, 300 pipes genièvre de Hollande de la marque bien connue du bateau à vapeur, qu'il offre à vendre sur la Levée par parties convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses.
HUGO C. GILDEMEESTER,
19 fev—6m 46, rue Bienville.

BLANC DE PLOMB et Huile de Lin.—200 barillets, blanc de plomb, 60 do. excellente huile de Lin, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
9 juil Enc. Commune et Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, Imperiales, Trabucos, &c. en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.
7 juil

TRAITES sur New-York et Philadelphie de 3 à 30 jours de vue, à vendre par J. ALBERT,
7 juil 26, rue St. Louis

MAGASIN DE LIBRAIRIE de la Nouvelle-Orléans, No. 14, rue du Camp—Ont toujours constamment un assortiment complet de fournitures de bureaux, livres, papiers de toutes dimensions, livres de classe et autres articles de la même espèce. On vend également en gros et en détail à prix raisonnables.
4 jt NORMAN, STEEL & Co.

MESSRS. PLEYEL & Co. de Paris, jaloux de conserver la confiance dont ils jouissent sous le rapport de la qualité des Pianos de leur manufacture, viennent d'envoyer [illegible]

[illegible]

UNE [illegible] HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

LE DOCTEUR ACHILLE LION, chirurgien dentiste, [illegible] entre St. Louis et Conti. [illegible]

INSTITUTION POUR L'EDUCATION DES JEUNES DEMOISELLES.

[illegible]

MAQUEREAUX ET SAUMONS [illegible] P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Syndic.
Charles Monrose vs. ses créanciers.

SERA vendu par L. A. Garridel, samedi, 22 août 1840, à midi, à la Salle des Bains de l'Hôtel St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, sous la date du 29 juin 1840, et à la requête du syndic des créanciers dudit insolvable:

1o. UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Tremé, faisant l'encoignure de la rue Tremé et du chemin du Bayou, mesurant 152 pieds, 7 pouces 6 lignes sur la première, 99 pieds, 8 pouces 1 ligne sur la dernière, et 146 pieds, 5 pouces 4 lignes sur la ligne de profondeur qui le sépare de la propriété attenante sur le chemin du Bayou, et 89 pieds, 10 pouces 6 lignes sur l'autre ligne de profondeur qui se sépare du lot no. 2. Ledit lot de terre est composé de 2 lots désignés par les nos. 1 et 7, sur un plan approuvé par Bourgeois, le 25 février 1838, et annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, le 5 Décembre 1838, ainsi que toutes les améliorations sur la dite propriété, consistant en une maison de résidence, avec cuisine à 2 étages, une boulangerie, 1 shop pour vendre le pain, écurie, &c.

Conditions—La somme de $3038, 92, avec 10 pour cent d'intérêt depuis le 1er. Septembre 1838 comptant, l'acheteur se rendra responsable du paiement d'un billet de $3038, 92, portant 10 pour cent d'intérêt à dater du 1er. Septembre 1838, et payable le 1er. Septembre 1840, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du syndic portant intérêt de 10 pour cent, s'ils n'étaient pas payés à leur échéance et garantis par une hypothèque spéciale sur la propriété.

2o. Deux lots de terre dans le faubourg Bouligny, paroisse Jefferson, Nos 111 et 118, sur le plan général dudit, déposé à l'office de L. T. Caire, not. public. Le lot no. 111, situé entre les rues Breslow, Arcadie et Valence, et la rue de la ligne supérieure du faubourg, mesure 128 pieds 8 pouces face à la rue Breslow, 96 pieds 8 pouces à la rue Arcadie, 301 pieds, 4 lignes sur la rue Valence, et 306 pieds sur la rue de la ligne supérieure dudit faubourg. Le lot no. 118, mesure 91 pieds 11 pouces 7 lignes face à la rue Arcadie, 300 pieds plus ou moins sur la rue Valence, 303 pieds sur la rue de la ligne supérieure dudit faubourg, et 52 pieds sur la ligne qui le sépare du lot vacant sur le derrière.

ESCLAVES.

David ou Davis, nègre esclave, âgé de 32 ans.
Jarra, do do âgé de 36 ans.
Joseph, dit St. Lewis, do âgé de 32 ans.
Constance, négresse infirme, ayant une blessure dans la main, âgée de 30 ans.
Marie, négresse esclave, âgée de 48 ans.
François, nègre âgé de 23 ans.
Peter, do âgé de 44 ans.
Malvina, négresse âgée de 26 ans.

MEUBLES

Pour être vendu immédiatement après, en un seul lot, 2 pétrins, 1 boite à farine, 21 boites à pains, 1 poêle, 1 rouleau, 2 charrettes cassées, 1 cheval.

Conditions—La propriété à l'encoignure du chemin du Bayou et de la rue Tremé, comme dessus; le restant des immeubles et esclaves à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du syndic garanti par une hypothèque spéciale sur la propriété, portant intérêt de 10 pour cent dans le cas où ils ne seraient point payés à l'échéance; les meubles comptant.
21 jt—21 et 30j 9 et 22 août

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Le beau steamer GENERAL SCOTT, capitaine E. T. Dustin, partira pour les ports ci-dessus et les intermédiaires, mercredi prochain le 22 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras ou à
SAMUEL BELL.—No. 60, rue des Magasins.
N. B.—Ce steamer a de beaux emménagements pour les passagers, et tire peu d'eau et il pourra remonter l'Ohio sans éprouver d'obstacles par suite de la baisse des eaux.
21 juillet

POUR ST. LOUIS, ALTON & QUINCY—Le packet régulier et bon marcheur WILMINGTON, capitaine Peter W. Kenaday, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira sous peu pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
JUSTUS VAIRIN & Co.
2 jt 26, rue Poydras

POUR LA MOBILE.—Le bateau à vapeur ECHO, capitaine Walter, partira du bout du chemin à coulisses, ce soir, 21 du courant, pour la Mobile, et s'arrêtera dans tous les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CONVERSE & Co.
21 j. 55, Nouvelle-Levée.

POUR LA MOBILE—Le superbe steamboat YAZOO, tirant peu d'eau, ayant été expédié, partira positivement aujourd'hui à 5 heures P. M. pour le port ci-dessus en [illegible] la rivière. Il reviendra de la Mobile par le bas St. Louis en touchant à Pascagoula, Biloxi et la Passe-Christian. Cette occasion est des plus agréables pour ceux qui veulent faire un voyage de plaisir, ce steam-boat ayant de jolies chambres à passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Gravier, ou à
21 jt HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville.

POUR ST.-LOUIS.—Le superbe et très commode steamer LOUISVILLE, capt. J. W. Moore, étant attendu de jour en jour, sera expédié pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à
18 j. JOHN A. MERITT, 53, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le steamer SWALLOW, capt. M. O. Anders, bon marcheur, est attendu pour le 13 de ce mois, il sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à R. E. LAWRENCE, agent,
11 juil 29, Nouvelle-Levée.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
Pour tous les ports du Lac.
LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche, touchant à toutes les places, et arrivera au lac, à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. et à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe évitant ainsi le courant du golfe.
L'*Echo* naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.
Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers, et ses emménagemens ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le steamer bon marcheur UNITED STATES, capitaine J. B. Hile, est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant une grande partie de son chargement engagée, il sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN,
10 juil 63, rue Gravier.

CABOTAGE.

POUR LIVERPOOL.—Le trois-mâts ROBT PULSFORD, capt. Prince, peut prendre 2000 balles de coton. Pour fret ou pour passage, s'adresser à la presse à coton d'Orléans.
21 jt. GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp.

POUR BOSTON.
Le brick CHESTER, cap. Woodbury, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret sur ou sous le pont, ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle, ou à STETSON & AVERY,
20 juil 98, rue Gravier.

POUR BALTIMORE—Le brick MARY, capt. Mybuck, peut prendre encore 100 boucauts de sucre ou 150 balles de coton. Il a encore des lits pour 8 passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK,
24, rue de la Douane.

Ligne de Packets de la Nouvelle-Orléans et New-York.
POUR NEW-YORK—Le navire YAZOO, packet No. 1, capitaine Kingsbury, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira très prochainement. Pour fret ou passage ayant de belles chambres s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK—Le beau brick ALCENUS, capitaine Maryman, sera incessamment expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
16 juil 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—Le beau brick FRANCIS capitaine Maicher, sera très prochainement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
14 juil 24, rue de la Douane.

POUR MATAMOROS, par le Rio Grande—La goélette CUMANCHE, capitaine Hoffman, est prête à recevoir du fret pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. T. LAGUERENNE & Co.
16 jt. 37, rue Tchoupitoulas.

POUR NEW-YORK.
Le superbe navire MARY FRANCIS, capitaine Johnson, partira sous peu de jours, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. Pour fret de 50 boucauts de tabac en [illegible] tonnes [illegible] ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans, ou à GEO. GREEN & BROTH.
14 jt 26, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick IRAD-FERRY capitaine Smith partira dimanche, 19 courant, et peut prendre un chargement sur le pont. S'adresser pour passage abord, au capitaine ou à
16 juil J. W. ZACHARIE & Co.

POUR PHILADELPHIE—Pour remplacer la Joséphine—La barque E. MEZICK, capitaine S. Gardiner, sera immédiatement expédiée. Pour fret ou passage, ayant des chambres fort commodes s'adresser au capitaine à bord, près l'hôtel des Monnaies ou à JAMES D. DENEGRE,
11 juil 16, Douane.

POUR BOSTON—Le beau brick LINCOLN, capt Smith, sera immédiatement expédié, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée. S'adresser à GEO. GREEN & BROTHER.
8 jt 26, rue du Camp

POUR BALTIMORE—Le brick DELIA, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
24, rue de la Douane.

PORTS D'EUROPE.

POUR BORDEAUX [illegible] MARENGO [illegible]

POUR LE HAVRE—Le navire de [illegible] PERUVIAN, capitaine Wotton, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. FERRET,
24 juin 26, Exchange.

POUR TRIESTE—Le bon voilier REGULUS, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. [illegible] DAMON & Co. 24, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts WILLIAM BROWN, capt. Harris, [illegible] S'adresser [illegible] J. WHITNEY, 12, rue du Camp.

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER.—Le navire de première classe LEHIGH, du port d'environ 1800 balles de coton, [illegible] S'adresser à
10 juin J. ALBERT, No. 26, rue St. Louis.

ON a besoin d'un bâtiment de port de [illegible] tonneaux pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à ROBERT & Cie. 41, rue Bienville.

AVIS—Les acquéreurs de la propriété de Reganot, Lafayette, qui n'ont pas encore leurs titres, sont priés de [illegible]
JOSEPH A. BEARD,
C. GUINAULT.

AVIS—Ceux qui ont des marchandises à l'encan de Robert Pulsford, sont priés d'acquitter leurs [illegible]
GEO. GREEN & BROTH. 26, rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET.
Vente sans réserve.
IL sera vendu aujourd'hui Mardi, 21 du courant, à 10 heures, à l'encoignure des rues des Magasins et du Canal:
100 caisses pipes allemandes de deux grosses et demie.
50 quarts d'eau-de-vie, sans réserve,
300 demi-caisses savon,
10 barriques vin de Bordeaux,
3 pipes imitation genièvre de Hollande, &c.
Les personnes ayant des marchandises à faire vendre à l'encan, voudront bien les envoyer avant dix heures.
21 juil—1

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu aujourd'hui, Mardi, le 21 courant, à 10 heures, au magasin d'encan, rue des Magasins, No. 51, en face de l'Arcade Banks: Des marchandises sèches, des chapeaux, habillements, bottes et brodequins.
Et à 4 heures et demie de l'après-midi, 30 barils farine, une prime, bonne marchandise, 400 jambons de Venaison, 16 barillets beurre de Goshen, 8 balles [illegible] celles, 6 du macaroni, savon et vin rouge.
21 juil—1

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de tabac.
IL sera vendu Mercredi au soir, le 22 courant, à l'entrepôt de tabac, à 5 heures: 36 boucauts racines de tabac, vendus pour compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 21 juil—2

PAR A. L. FERNET, (Bureau rue Conti No 21.)
Voitures, Tilbury & Chevaux.
IL sera vendu Jeudi prochain, 23 du courant, à l'encan situé des rues Chartres et St-Louis à une heure:
Une voiture à 4 roues presque neuve avec les harnais nouveaux.
Un tilbury français avec sa capote et des roues patentées.
Un beau cheval de selle, un [illegible] connu sous le nom de Wilson, âgé d'environ 7 ans et 6 mois. Ce cheval est propre à la voiture.
Un fort cheval pour barouche, cabriolet ou charrette.
Conditions à la vente. 21 j.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.
IL sera vendu, mercredi, 26 août à midi, à la Bourse de l'Arcade, par ordre et sous la direction du syndic, les esclaves ci-après décrits, abandonnés par John McDonnell à ses créanciers, et les créanciers de Gloyd & McDonnell et aux créanciers de McDonnell & Waterman:
1o. La négresse Aimée âgée d'environ 24 ans, blanchisseuse et ses trois enfans.
2o. La négresse Mathilda, âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse.
Ladite esclave Mathilda est vendue pour le compte, risques et périls de Mr. [illegible] qui s'est rendu adjudicataire de ladite négresse à une vente publique qui eut lieu à la Bourse St. Charles le 6 juin 1840, et qui n'a pas pu remplir les conditions de la vente.
Conditions; 1/3 comptant, la balance à 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque spéciale jusqu'au paiement final.
21 jt—11, 12 et 26 août

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.
IL sera vendu mercredi, le 26 août prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du 3 juillet 1840, et sous la direction du syndic des créanciers d'Auguste Wetzel, les propriétés ci-après décrites abandonnées par ledit Wetzel à ses créanciers:
1o. Un lot de terre de valeur, situé dans l'ilet borné par les rues Delord, des Magasins, du Camp et Poyferré, et désigné sur le plan par le lot No. 1. Le dit lot forme l'encoignure des rues Delord et des Magasins, et mesure 29 pieds de face à la rue Delord, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Delord, mesure anglaise.
Conditions.—$300 avec les intérêts à raison de 6 pour cent depuis le 10 mai 1836, et $4 50 pour frais de protêt, comptant, l'acheteur devra se charger en outre du paiement de six billets chacun de $390, portant intérêt à raison de 6 pour cent depuis le 10 mai 1836, et hypothèque spéciale, et payables à 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans de date, à partir du 10 mai 1836 et la balance à 6 mois de crédit en un billet souscrit et endossé à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2o. Six lots de terre de valeur, situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, désignés par les numéros 11 et 12 de l'ilet No. 3, et par les numéros 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 4. Les lots No. 11 et 12 de l'ilet No. 3, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Wallace. Le lot No. 11 a une profondeur de 110 pieds, et le No. 12 de 127 pieds. Les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 4, mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Washington. Le No. 9 a une profondeur de 127 pieds 6 pouces; le No. 10 de 110 pieds, et le No. 11 de 110 pieds sur la rue Dixon. Le No. 12 a 60 pieds de façade sur la rue Dixon, sur une profondeur de 127 pieds.
Conditions.—Neuf mois de crédit, en un billet souscrit et endossé à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
21 juillet—11, 12 et 26 août.

PAR JOSEPH A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, Mardi matin, 21 juillet, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 38, rue de la Commune,
5 barils bœuf.
100 caisses vin rouge,
50 paniers Champagne,
40 caisses moutardes,
20 do. tabac croisé de Laflwick,
Une quantité de cornichons,
Plusieurs tableaux de la vieille école,
20 milliers cigares,
10 rouleaux cordages,
Une quantité de meubles, matelas, &c.
Aussi—30,000 pieds de Morus Multicaulis. 21 jt

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu Lundi, le 27 du courant, sur la Nouvelle-Levée, au No. 73, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 16 juillet 1840, le fonds de magasin de groceries abandonné par Benjamin Hurd à ses créanciers.
Conditions comptant.
Et immédiatement après, il sera vendu le bail du dit magasin expirant le 1er de novembre. 20 juil—3t. ou 10j.

PAR L. A. GARIDEL.
MARDI 21 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse, No. 40:
15 balles Coton écru,
1 do Kersey.
Plus un assortiment de marchandises anglaises.
20 juil—2

PAR FAUCHIER & FERNANDEZ.
IL sera vendu, Samedi prochain, 25 du courant, à midi, à la Bourse de la Cite, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:
La mulâtresse MARGUERITE, âgée de 26 ans, parlant le français, l'anglais et un peu l'espagnol, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions à la vente. 20 jt

PAR JOSEPH LECARPENTIER.
Vente de Syndic.
J. J. Haydel vs. ses créanciers.
IL sera vendu, jeudi 30 juillet 1840, à midi précis, à la Salle des Bains de l'Hotel St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de District, du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 24 mars 1840, et à la requête des syndics des créanciers de J. J. Haydel:
250 actions de la banque de l'Union de la Louisiane (de la campagne.)
Conditions,—Comptant. 16 jt—16, 22, 25 et 30.

Vente de nègres de valeur.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan samedi, le 25 courant, à midi, à l'Arcade Banks, les nègres ci-dessous décrits, saisis dans le procès de Dershall et Mason contre la compagnie du chemin de fer du Mississipi, et vendus avec le consentement des parties, savoir:

Sam,	âgé de 25 ans,	nègre de champ,		
Bill,	do 17	"	"	"
Valentine	22	"	"	"
Emanuel,	26	"	"	"
Jacob,	30	"	"	"
Dick,	30	"	"	"
Fenah,	6	"	"	"
Grace,	36	"	"	"
Binah,	24	"	"	"
Susan,	18	"	"	"
Lavina	32	"	"	"

Conditions, comptant.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. [illegible] juillet

Martin Gordon Jr. vs. ses créanciers,
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, [illegible] 21 août prochain, à midi, à l'Arcade [illegible] ordre du syndic, les nègres suivants abandonnés par Martin Gordon jr., à ses créanciers:
CHARLES âgé de 22 ans, excellent drayman.
ADAM, âgé de 27 ans, laboureur, habitué aux travaux d'un steam boat.
Conditions—Billets à 6 mois de crédit, à la satisfaction du syndic avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, lesdits billets porteront intérêt à 10 pour cent par an [illegible].
Les actes de vente pardevant Lucien Herman, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 juil

PAR M. BARNETT SR.
Vente de Syndic.
IL sera vendu lundi, le 27 juillet prochain, 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour du district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 30 mai dernier, les propriétés suivantes abandonnées par Thomas [illegible] à ses créanciers, savoir:
1o. 2 LOTS DE TERRE, situés dans la ville de Bath, désignés par les numéros 107 et 86. Le No. 107 contient 71 arpents, et le No. 86 contient 74 lots conformément au plan déposé dans l'étude de J. B. Marks. not. pub.
2o. UN ILET DE TERRE situé dans la ville d'Uncle Sam, désigné par le No. 137, contenant douze lots de dimensions égales, numérotés de 1 à 12 inclusivement. Le dit ilet est borné par l'avenue Caldwell, et les rues du Marché, Seconde Nord et Troisième Nord, sur chacune desdites rues et avenue il a une façade de 360 pieds mesure américaine, conformément au plan dressé par H. J. Kenney, déposé dans l'étude de H. B. Cenas. not. pub.
3o. 2 LOTS DE TERRE situés à Carrollton, désignés par les Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 1, mesurant chacun 30 pieds de face sur Short street, la même façade sur Hoos street, et 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure anglaise, conformément au plan dressé par Charles F. Zimpel, le 26 février 1836 et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, not. pub.
4o. La négresse BETTY, âgée de 19 à 20 ans.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque et intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement dans le cas où ils ne seraient pas payés à leur échéance.—Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub, aux frais des acquéreurs. 29 juin

PAR F. E. TRICOU.
EN vertu de deux ordres respectifs de l'honorable Cour de Paroisse dans le procès de Simeon Esnard contre ses créanciers, et de l'honorable Cour de District dans le procès d'Adolphe Duhart contre ses créanciers, il sera vendu jeudi, le 30 juillet 1840, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes, dont une moitié indivise a été abandonnée par Simeon Esnard à ses créanciers, et l'autre moitié indivise a été abandonnée par Adolphe Duhart à ses créanciers, savoir:
Trois Lots de Terre situés au faubourg Tremé, (chacun desdits lots sera vendu séparément); le no. 13 mesurant [illegible] pieds de face à la rue de l'Hôpital, entre les rues Prieur et [illegible] man, sur 112 pieds de profondeur.
Le lot No. 50, [illegible]
[illegible]
[illegible] le reste à 6, 12 et 18 [illegible]
[illegible] 20 juillet.

A LOUER présentement—Une Maison haute, rue de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER,
27 juil [illegible] rue St. Louis.

MAISON A LOUER [illegible]
La maison élégante [illegible] appartenant au juge W. C. [illegible] le juge et sa famille, ne devant pas l'habiter [illegible]
7 juil MAUNSEL WHITE & Co.

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre prochain une maison située à l'encoignure des rues Toulouse et Vieille Levée, dernièrement occupée par un magasin [illegible], avec tous ses vitrages, [illegible] S'adresser au No. 87, Vieille Levée.
9 juil

HUILE d'Olive, Vinaigre, &c.—300 paniers huile d'olive marque Plagnol, 50 demi-paniers do do, 60 tierçons vinaigre de Bordeaux, 200 boites prunes, 200 do de chandelles, 130 caisses blanc baleine [illegible], 20 do chocolat, 25 do suif, 780 do savon, [illegible] macaroni de Palerme, à vendre en gros et en détail par
2 juil S. LATAPIE, 78, Vieille-Levée.

INFORMATION DEMANDEE.—Mr Antonio Streek, [illegible] parti [illegible] matin de [illegible] rue Ste. Anne, pour se rendre [illegible] Douane payer la licence de son bateau, [illegible] ayant sur lui environ cent cinquante piastres en billets et en espèces [illegible]
[illegible]
Le Courrier, le Bulletin et le Picayune sont priés [illegible]

LOUISIANA [illegible]
Bains publics, rue Conti entre Bourbon et Dauphine.
[illegible]